

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019 – 20H30

Date de convocation : 11/06/2019

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, MM. GRAVELLE, GIRARD, Mmes ALIGANT, MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, WATTEBLED, PISSIER, Mme GAUDIN, MM. DUVAL, JOUHANNET.

Excusés : Mmes LAFAYE, M. TARDY.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FALLOURD, M. HANNIER, Mmes FOURNALES, QUÉRÉ-JELINEAU.

Absents : MM. NAUD, NORMAND.

Secrétaire de séance : M. JOUHANNET.

Approbation du procès-verbal du 06 mai 2019

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 mai 2019.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – TOITURE VESTIAIRE DU STADE DE LA TOUCHE

M. le Maire explique que la commune de Chaniers souhaite réaliser des travaux sur la toiture du vestiaire du stade de football.

Les travaux programmés permettront de :

- garantir l'écoulement des eaux pluviales,
- mettre en place une ventilation primaire,
- poser une membrane,
- mettre un revêtement étanche.

En vue de financer ce programme inscrit au budget, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Equipements Sportifs.

M. DUVAL demande des précisions sur l'état actuel de la toiture

M FOURRÉ explique qu'il s'agit d'un toit plat qui a environ 15 ans et qui mérite une intervention.

Proposition de plan de financement :

DEPENSES				RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC			
				Conseil départemental	25%	1 504,58
Travaux de toiture	6 018,32	1 203,66	7 221,98			
				Commune de Chaniers		5 717,40
TOTAL	6 018,32	1 203,66	7 221,98	TOTAL		7 221,98

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – CHAUDIERE SALLE OMNISPORTS

M. le Maire explique que la commune de Chaniers souhaite moderniser le système de chauffage de la salle omnisports devenu obsolète et dont la maintenance devient impossible par manque de pièces détachées.

Les travaux envisagés sont :

- la mise en œuvre d'une nouvelle chaudière pour assurer le chauffage et le confort des usagers,
- la vidange du circuit de chauffage et la dépose de l'ancienne chaudière,
- la mise en œuvre d'une chaudière de 60 kw minimum et supérieure en rendement.

En vue de financer ce programme inscrit au budget, il est proposé de conventionner avec le délégataire « Certinergy » de la CDA et ainsi de bénéficier de l'achat des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique.

Proposition de plan de financement :

	DEPENSES			RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC			
				CEE		800,00
chaudiere gaz	7 720,58	1 544,12	9 264,70			
				Commune de Chaniers		8 464,70
TOTAL	7 720,58	1 544,12	9 264,70	TOTAL		9 264,70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX ECOLE MATERNELLE ET GARDERIE RONSARD

M. Le Maire explique que la commune de Chaniers souhaite proposer des aménagements afin de sécuriser l'accès aux garderies et à l'école maternelle Ronsard.

Les travaux programmés permettront de :

- laisser un accès aux normes PMR (Personnes à mobilité réduites),
- faciliter le passage des véhicules d'entretien des locaux,
- sécuriser les lieux.

Il est aussi prévu la réalisation d'une douche aux normes PMR dans la garderie Ronsard.

En vue de financer ces programmes inscrits au budget, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré.

Proposition de plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC		
Création d'une douche réglementaire	2 073,21	408,96	2 482,17	Conseil départemental	25% 2 671,26
Sécurité entrée école et garderie	8 611,84	1 722,37	10 334,21		
				Commune de Chaniers	10 145,12
TOTAL	10 685,05	2 131,33	12 816,38	TOTAL	12 816,38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – LOCAL DE RANGEMENT SALLE DES FETES

M le Maire explique que la commune de Chaniers souhaite réaliser un local de rangement (de 35 m²) accolé à la salle des fêtes.

En vue de financer ce programme inscrit au budget, il est proposé de solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide à la revalorisation des petites communes.

Proposition de plan de financement :

DEPENSES			RECETTES		
	Montant € HT	TVA	Montant € TTC		
Création du local	12 046,24	2 409,25	14 455,49	Conseil départemental	20% 2 909,25
Travaux en régie: électricité, eaux pluviales..	2 500,00		2 500,00		
				Commune de Chaniers	14 046,24
TOTAL	14 546,24	2 409,25	16 955,49	TOTAL	16 955,49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – EAU FIL DES BACS

M. le Maire expose que la commune de Chaniers organise samedi 24 août 2019 la première édition d'une nouvelle fête à caractère sportif et culturel : « Eau fil des bacs ».

En vue de financer cette manifestation inscrite au budget, il est proposé de solliciter les subventions suivantes auprès du Conseil Départemental :

- l'une au titre de l'aide à la diffusion,
- l'autre au titre de l'aide à l'animation.

Le spectacle de déambulation « Les Elfes », inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental, permet de bénéficier d'une subvention plafonnée à 375€.

Le Département soutient les collectivités dans l'organisation de leurs manifestations sportives et culturelles. A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention de 1000€ au titre de l'aide à l'animation.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
Spectacle déambulation elfes	800	Conseil Départemental : aide à la diffusion	375
Concert Duo Soul Vibrations	400		
Activités nautiques	1550		
Activités culturelles	300		
Logistique	800		
Sonorisation	500		
Communication	650		
		Conseil Départemental : aide à l'animation	1000
		Commune de Chaniers	3625
TOTAL	5000	TOTAL	5000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les pièces afférentes.

FIXATION DES TARIFS – EAU FIL DES BACS

La nouvelle manifestation « Eau fil des bacs » se déroulera le 24 août, à l'attention des habitants et des vacanciers, avec des activités et des animations :

- sur le fleuve : initiation au paddle, initiation au canoë kayak, modélisme, pêche,
- sur les bords de Charente : dictée pour petits et grands, randonnée pédestre, ateliers de sensibilisation à l'environnement, spectacle en déambulation et concert de clôture avec le duo Soul Vibration.

L'animation phare de la journée sera la « Rando des bacs », avec un départ possible en bateau depuis Chaniers (ou Saintes) à bord du Palissy III et un retour de Dompierre sur Charente à Chaniers, en longeant le fleuve à pied.

L'ensemble des festivités sont gratuites hormis les navettes à bord du Palissy III. Une régie temporaire est donc mise en place pour cette activité.

M. CANUS demande s'il est possible de prendre le bateau même sans faire la randonnée.
M. PANNAUD donne une réponse positive.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Lieu du départ	Tarif adulte	Tarif enfant de 3 à 12 ans
Saintes	10€	4€
Chaniers	5€	2€

Il est proposé la gratuité pour les moins de 3 ans.

Un arrêté individuel décidera la nomination d'un agent territorial en tant que régisseur de la manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une régie temporaire,
- autorise M. le Maire à signer l'arrêté de nomination du régisseur,
- valide la mise en place de tarifs tels que proposés ci-dessus.

LOTISSEMENT DES DEUX RUELLES – VIABILISATION DES PARCELLES

Monsieur le Maire expose que le lotissement des Deux Ruelles est composé de 7 lots dont un dédié à la création de logements sociaux.

Conformément à la délibération 2017/01/001, la réalisation des travaux de viabilisation est en cours.

La viabilisation, la voirie et les accessibilités du lotissement ont été confiés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée à l'entreprise SEC TP située RD150 3 rue des Varennes 17 770 SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE, pour un montant estimatif de 192 052€ HT soit 230 462,62€ TTC.

La mission de sécurité protection santé (SPS) du chantier est coordonnée par l'APAVE 17 rue Pierre-Marie Touboulic 17300 ROCHEFORT pour un montant de 1 056€ HT soit 1 267,20€ TTC.

M. PANNAUD explique qu'il travaille avec la CDA afin de bénéficier d'une nouvelle exonération sur l'amende de carence liée aux obligations de la loi SRU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'attribution du marché à l'entreprise SEC TP pour un montant estimatif de 192 052€ HT soit 230 462,62€ TTC, afin de réaliser les travaux de viabilisation, de voirie et d'accessibilité, et à l'APAVE pour la mission de coordinateur SPS pour un montant de 1 056€ HT soit 1 267,20€ TTC.
- l'autorisation donnée au Maire pour signer l'ensemble des pièces afférentes.

VIREMENT DE CREDIT N°1

M. GIRARD explique qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

➤ Remboursement à Groupama d'une somme encaissée à tort (838.82 €) :

- Article 673-01 : + 900 € page du budget impactée : 11
- Article 6238-01 : - 900 € page du budget impactée : 10

➤ Achat de bancs d'extérieur pour la cour des écoles :

- Article 2184-2 : + 850 € page du budget impactée : 15
- Article 2183-01 : - 850 € page du budget impactée : 15

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2019 de la commune.

Il propose aussi le vote de crédits supplémentaires pour le budget annexe « Lotissement les deux ruelles » :

➤ Mission Sécurité Protection de la Santé :

- Article 6045-01 : + 1 100 € page du budget impactée : 10
- Article 774-01 : + 1 100 € page du budget impactée : 11

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement les deux ruelles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux virements de crédits et aux votes de crédits supplémentaires proposés.

REMUNERATION SURVEILLANT DE BAIGNADE

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 11 mars 2019 afin de permettre le recrutement d'un surveillant de baignade.

Il a donc été créé un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août sur la base de la rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié - Echelon 1 de l'Echelle C1 – Indice Brut 347.

Face à la difficulté à recruter pour ce poste, il est proposé de recruter sur la base de rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié.

Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus,
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent (diplôme ou niveau d'étude),
- l'expérience professionnelle.

La baignade est surveillée sur Chaniers :

- En juillet : Mercredi et Vendredi de 13h30 à 19h
Dimanche de 13h00 à 19h30
- En Août : Mardi et Jeudi de 13h30 à 19h00
Samedi de 13h00 à 19h30

M. PANNAUD en profite pour évoquer le nettoyage annuel de la Charente qui a eu lieu le samedi 8 juin.

M. le Maire remercie les pêcheurs et leurs 6 bateaux qui ont permis d'assurer la sécurité des plongeurs et la remontée des objets, les 30 plongeurs présents dont 2 de Chatellaillon, 2 du club de Saintes, les autres appartenant au club de Cognac. Une douzaine de marcheurs étaient également présents sur les rives.

Deux camions de déchets divers ont été remplis avec des ordinateurs, des batteries, des capots de voiture, des bouteilles, de la ferraille, beaucoup de plastique... pour un poids total de 800 kg.

M. WATTEBLED demande si le matériel du sac premiers secours reste dans la cabane et si les passeurs du bac peuvent y avoir accès.

M. PANNAUD répond qu'il faut permettre cet accès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à Monsieur le Maire, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2019, la fixation du montant de rémunération du surveillant de baignade en fonction des critères listés ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION « DROIT DES SOLS » AVEC LA CDA

M. PANNAUD présente la convention de mise à disposition du Service Droit des Sols qui arrive à son terme pour une partie des communes de la CDA.

Pour permettre une meilleure gestion et organisation de celle-ci, une nouvelle convention a été proposée au conseil communautaire du 23 mai. Elle est effective à partir du 1^{er} juin 2019.

Cette convention détaille le champ d'application du service, le déroulement des instructions d'urbanisme, le personnel mis à disposition, l'aide aux communes pour les contentieux.

Cette mise à disposition ne donne pas lieu à rémunération.

Il est donc proposé au conseil municipal la signature de la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la signature d'une nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ACCORD DE SUBVENTION « FACADE » -PROGRAMME OPAH-RU

Lors du conseil municipal du 16 avril 2018 puis du 16 janvier 2019, la commune a délibéré sur la mise en place d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs », dans le cadre d'une convention 2018-2023 avec la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de cette opération est d'aider à la réhabilitation du parc de logements privés sur le territoire de la CDA de Saintes, de mettre en valeur le patrimoine ancien et de lutter contre les logements vacants.

L'aide accordée sera par immeuble à hauteur de 20% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés à :

- 2000€ versés par la CDA de Saintes,
- 2000€ versés par la commune de Chaniers.

M Roland PICHARD sollicite deux subventions pour des travaux de rénovation de façade concernant deux immeubles, dont un est situé au 24 bis avenue du 8 mai 1945 sur Chaniers.

Il remplit tous les critères d'éligibilité, une visite pour attester de la décence du logement a été réalisée le 17/04/2019. Le montant de la subvention pouvant être attribué s'élève à 144.40€ sur un total de travaux de 1 444.00€ HT. La commune de Chaniers attribuera également 144.40€ de subvention.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et après avis favorable du bureau communautaire en date du 29 mars dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 144.40 € à M Roland PICHARD, pour des travaux de façade au logement situé 24 bis avenue du 8 mai 1945 à Chaniers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

INSEE - DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020
--

La commune de Chaniers va devoir procéder au recensement de sa population du **16 janvier au 15 février 2020**. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) accompagne les communes sur cette démarche.

Il appartient au conseil municipal de fixer certaines modalités d'exécution de ce recensement.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V : « Des opérations de recensement »,

Vu le décret en conseil d'état n° 2003-485 du 5 juin 2003 portant application des articles de la loi n°2002-276 fondant la rénovation du recensement de la population et définissant les modalités d'application du titre V,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur communal et ses suppléants pour le recensement de 2020. Ceux-ci auront pour mission d'aider et de contrôler les agents recenseurs dans leur mission en collaboration avec l'I.N.S.E.E.
- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. le Maire précise que la commune recherche 7 agents pour réaliser la collecte du recensement auprès des habitants. Ils interviennent sur une moyenne de 260 logements. Pour ce poste il faut être disponible en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. CANUS explique que l'enveloppe globale des subventions versées aux associations et divers organismes (pour mémoire en 2018 : 9110€) a été prévue au Budget 2019 (Article 6574).

Il propose la répartition suivante, après avis favorable de la commission Association du 23 mai dernier :

- l'ajout de la subvention à Darts Club,
- l'ajout de la subvention à l'APE Ronsard,
- la reconduction de toutes les autres subventions pour la même somme que 2018.

Mme MONTALESCOT, en tant que membre du bureau de l'association Etoile'Clown, quitte la séance pour le vote de la subvention de cette association.

M. WATTEBLED, en tant que membre du bureau de l'association ACCA, quitte la séance pour le vote de la subvention de cette association.

M GIRARD, en tant que membre du bureau de l'association ADAPAEF, quitte la séance pour le vote de la subvention de cette association.

Le conseil municipal, invité à se prononcer pour chaque subvention, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions aux associations telles qu'elles sont énoncées dans le tableau en annexe.

Le tableau ci-joint détaille les propositions par association :

	PROPOSITIONS	OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants		
AS Foot	2130	(dont 130€ forfait téléphone alarme que la commune va reprendre en directe dans l'année et 1 445 € dédommagement entretien terrain)
Judo Club Chagnolais	555	
Atelier 10	555	(+ subvention exceptionnelle de 150 € versés pour une exposition)
Amicale Boules Chagnoles	555	
TEKC 17	555	
Sous-total	4350	
ASSOCIATIONS Sportives		
Chaniers Aventure VTT	170	
Club Gymnastique Volontaire	170	
Association Qi Gong et Bien-Etre à Chaniers	170	
Club de jeux de Simulation Saintongeais	170	
ACCA	170	
Darts club	170	
Sous-total	1020	

ASSOCIATIONS d'intérêt local		
APE Ronsard	110	
Le Colibri	110	
Mélody	170	Association non chagnolaise mais avec enfants de Chaniers
Comité d'Animation de Chaniers	500	
Coup de Pouce	2 100	
Amicale Franco Portugaise des 2 rives	170	
Cercle des Amateurs de Curiosités17	170	
Les Sans Un Comédiens	170	
Sous-total	3 500	
ASSOCIATIONS Chagnolaises dont l'intérêt n'est pas local		
Etoil'Clown	170	
Les amis de l'association Familia Bandistica de Neira	30	
ADAPAEF	170	
Sous-total	370	
ASSOCIATIONS non Chagnolaises d'intérêt national		
Ligue contre le Cancer	30	
Paralysés de France	30	
Prévention routière	30	
Don du sang	30	
Anciens Combattants	30	
Sous-total	150	
TOTAL	9 390	

QUESTIONS DIVERSES

- **Salle des fêtes** : M. WATTEBLED demande la réalisation de travaux à la salle des prises pour réaliser une vraie cuisine, car elle n'est pas adaptée. M. PANNAUD indique qu'en effet il s'agit d'un projet à lancer. M. JOUHANNET signale la difficulté sur la signalisation de la salle pour la localiser.

- **Date de broyage** : Mme GAUDIN souhaite de nouvelles dates. M. PANNAUD indique qu'il y a du broyat disponible aux ateliers.

- **Usine de traitement des eaux** : M. PANNAUD explique que le déplacement de la station avec 3 à 4km de nouveaux tuyaux à installer (passage sous voie ferrée, route départementale, etc.) réalisé par le Syndicat des Eaux va entraîner le blocage d'une partie de la commune de septembre à décembre (RD24 sur 4 mois). Il ne sera pas possible de faire de l'alternat sur la RD24 (trop étroite). Le report des flux va se faire sur la nationale. Une réunion publique est prévue le 28 août pour expliquer ces travaux.

Fin 22h15.

Le secrétaire de séance,

Alain JOUHANNET